

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 7 MARS 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le 7 mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle d'animation,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/02/2014

PRESENTS : Mesdames FABREGOUL Liliane, JUANABERRIA Anne-Marie, LAFONT Denise, MASSON GALLEAN Aurélie, VIALA Régine ; Messieurs ANDRE Pierre ; ARMAND Bertrand, FABRE René, M. JULIEN Franck, M. MARMUS Joseph, REGORD Henri, VIDAL Patrice.

PROCURATION : Mme AUDIGE-GENIN Marie Thérèse a donné procuration à M. REGORD Henri.

SECRETARE DE SEANCE : Mme VIALA Régine a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Rythmes scolaires, augmentation du temps de travail de Mlle BOSQUET Sylvie
- Convention Prosport Lot

Les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour comme indiqué ci-dessus.

Pour cette dernière séance, Monsieur le maire tient à remercier l'ensemble des membres du conseil pour le travail accompli par chacun pour les Saint-Jeantais au cours de ces 6 dernières années.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 FEVRIER 2014:

Monsieur VIDAL Patric fait lecture du compte rendu du 7 février 2014.

Le compte rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 – COMPTE-RENDU DES TRAVAUX EN COURS :

- Mur de Réfregies : l'ensemble du conseil municipal tient à féliciter le travail effectué par les employés de mairie pour la réfection des murs de soutènement à Refregies.
- Travaux assainissement : les travaux seront terminés d'ici quelques semaines au hameau du Viala et les travaux d'assainissement de raccordement du hameau de la Rougerie interviendront par la suite (semaine 12 ou 13) ;
- Travaux bâtiment mairie : les travaux se réalisent selon le calendrier pré-établi et devraient être terminés fin juin, mi-juillet.

3 DELIBERATION: ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS/ COMPTES DE GESTION ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal réuni, délibère sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 de la commune présentés par Mme MASSON GALLEAN, adjointe chargée des finances, et dressés par M. le Maire.

Le conseil municipal lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

➤ **Budget de la commune 2013**

1- Le compte administratif 2013 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 548 712.67 €

Recettes : 712 855.56 €

Soit un résultat comptable de 164 142.89 €

L'excédent reporté de l'année 2012 pour la section de fonctionnement est de 215 043.20€, soit un résultat de fonctionnement de 379 186.09 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 270 964.12€

Recettes : 173 012.04 €

Soit un résultat comptable de – 97 952.08€

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2012 de -88 600.99 €, il ressort un résultat de – 186 553.07 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2014 en dépense d'investissement soit - 186 553.07 €. Le résultat de fonctionnement positif 379 186.09 € est affecté :

- pour partie au budget d'investissement 2013 afin de combler le déficit 2013 soit 186 553.07 € ;
- le reste est reporté en recettes section fonctionnement de l'exercice 2014 soit 192 633.02 €.

Le compte administratif 2013 du budget communal est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget communal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budget de la Maison de l'eau 2013**

1- Le compte administratif 2013 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 125 057.50 €

Recettes : 173 083.15 €

Soit un résultat comptable de 48 025.65 €

Pas de report de l'année 2012 pour la section de fonctionnement.

- Section d'investissement

Dépenses 69 623.83 €

Recettes : 122 358.99 €

Soit un résultat comptable de 52 735.16€

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2012 de - 102 059.42 €, il ressort un résultat de – 49 324.26 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2014 en dépense d'investissement soit – 49 324.26 €.

Le résultat de fonctionnement positif de 48 025.65 € est entièrement affecté sur l'exercice 2014 à la compensation du déficit de la section d'investissement (49 324.26€).

Le compte administratif 2013 du budget de la Maison de l'eau est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget de la Maison de l'eau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budget de l'eau 2013**

1- Le compte administratif 2013 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 175 648.14 €

Recettes : 201 781.74 €

Soit un résultat comptable de 26 133.60 €

L'excédent reporté de l'année 2012 pour la section de fonctionnement est de 62 846.97 €, soit un résultat de fonctionnement de 88 980.57 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 6 312.87 €

Recettes : 22 069.86 €

Soit un résultat comptable de 15 756.99€

Compte tenu d'un excédent d'investissement au titre de l'année 2012 de 121 946.32 €, il ressort un résultat de 137 703.31 €.

2- Affectation des résultats :

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont reportés sur le budget de 2014.

Le compte administratif 2013 du budget de l'eau est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget de l'eau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budget de l'assainissement 2013**

1- Le compte administratif 2013 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 72 884.29 €

Recettes : 101 733.43 €

Soit un résultat comptable de 28 849.14 €

L'excédent reporté de l'année 2012 pour la section de fonctionnement est de 45 269.81 €, soit un résultat de fonctionnement de 74 118.95 €.

- Section d'investissement

Dépenses 97 795.02 €

Recettes : 43 918.38 €

Soit un résultat comptable de – 53 976.64€

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2012 de – 5 598.33, il ressort un résultat de – 59 574.97 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2014 en dépense d'investissement soit – 59 574.97 €. Le résultat de fonctionnement positif de 74 118.95 € est affecté :

- pour partie au budget d'investissement 2014 afin de combler le déficit 2013 soit 59 574.97 € ;

- le reste est reporté en recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 soit 14 543.98 €.

Le compte administratif 2013 du budget l'assainissement est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budget de la station service 2013**

1- Le compte administratif 2013 :

- Section de fonctionnement

Dépenses : 341 419.62 €

Recettes : 334 792.66 €

Soit un résultat comptable de –6 626.96€

Compte tenu d'un déficit de fonctionnement au titre de l'année 2012 de – 3 111.13€, il ressort un résultat de – 9738.09 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 15 198.53 €

Recettes : 16 881.20 €

Soit un résultat comptable de 1 682.67€

Compte tenu d'un déficit d'investissement au titre de l'année 2012 de – 1990.66€, il ressort un résultat de – 307.99 €.

2- Affectation des résultats :

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2014 en dépense d'investissement soit – 307.99 €.

Le résultat de fonctionnement négatif de – 9 738.09 € est reporté au budget 2014 en dépense de fonctionnement.

Le compte administratif 2013 du budget de la station service est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget de la station service est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Budget de la régie des transports 2013**

1- Le compte administratif 2013:

- **Section de fonctionnement**

Dépenses : 7 068.34 €

Recettes : 10 098.74 €

Soit un résultat comptable de 3 030.40€

- **Section d'investissement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Soit un résultat comptable de 0€

2- Affectation des résultats :

L'excédent de fonctionnement est reporté sur le budget de 2014.

Le compte administratif 2013 du budget de la régie des transports est adopté par 12 voix (Le Maire s'est retiré au moment du vote).

Le compte de gestion 2013 concernant le budget de la régie des transports est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- DELIBERATION: AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que certaines opérations d'investissement ne pouvant pas attendre le vote du budget ont été lancées.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à engager les dépenses suivantes :

Budget Noria	Montant vote avant budget
Tablettes Noria: 2ème tranche	4 700.00 €
Ameublement Noria : 2ème tranche	6 000.00 €
TOTAL	10 700.00 €

Budget commune	Montant vote avant budget
Acquisition bétonnière	1 400.00 €
Disque dur externe (secrétariat)	200.00 €

TOTAL	1 600.00 €
--------------	-------------------

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- DELIBERATION : ACQUISITION IMMOBILIERE COLONIE SAINTE BERNADETTE

Monsieur le maire indique que l'Association Populaire Sainte Bernadette, représentée par M. COTTALORDA, son Président, et le Père Boulier, son secrétaire, met en vente l'ensemble immobilier bâti et non bâti dénommé Colonie Sainte Bernadette situé au lieu dit La Prade, Le Bruel, 12 230 Sain-Jean-du-Bruel et cadastré E 42, E 1236, E 2, E 3, E 1238, E 18, E19, E20;

Monsieur le maire rappelle que les représentants de l'association ont pris attache avec la commune afin de lui proposer ce bien à la vente et précise que dès lors une évaluation des domaines a été demandée et effectuée en date du 24 mai 2013 ;

Le conseil municipal considère unanimement que ce bien est attractif pour la commune de par son emplacement, sa configuration et sa destination et que, **dès lors**, la commune a tout intérêt à l'acquérir ;

Monsieur le maire précise que différents échanges ont été effectués entre les représentants de l'Association et la commune, et qu'il a également été convenu que les diagnostics obligatoires prescrits par la loi et les éventuelles mesures de mise en conformité qu'il serait nécessaire d'exécuter seraient à la charge du vendeur.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de :

- valider l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti et non bâti dénommé Colonie Sainte Bernadette au prix de l'évaluation de France Domaine en date du 24 mai 2013 ;
- l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6- DELIBERATION : ACQUISITION IMMOBILIERE HOTEL SAINT-JEANTAIS

Monsieur le maire indique que Monsieur et Madame BOUDIER mettent en vente l'ensemble immobilier bâti dénommé Hôtel Saint-Jeantais situé Grand Rue, 12 230 Sain-Jean-du-Bruel et cadastré H554 et H555;

Monsieur le maire rappelle que ce bien a fait l'objet depuis de nombreuses années d'une procédure judiciaire permettant de déterminer le propriétaire de l'immeuble, il indique qu'à ce jour, M et Mme BOUDIER, propriétaires de cet immeuble en état de délabrement avancé, ont pris attache avec la commune afin de lui proposer ce bien à la vente au prix de l'évaluation des domaines en date du 11 octobre 2005 ;

Le conseil municipal considère unanimement que la commune doit acquérir ce bien pour le détruire du fait de son emplacement au cœur du village et de son état de délabrement et de dangerosité ;

Considérant que les diagnostics obligatoires prescrits par la loi sont à la charge du vendeur ;

Monsieur le maire précise que différents échanges ont été effectués entre Monsieur et Madame BOUDIER et la commune, et qu'il a également été convenu que les diagnostics obligatoires prescrits par la loi seraient à la charge du vendeur.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de :

- valider l'acquisition de l'ancien Hôtel saint-Jeantais au prix de l'évaluation de France Domaine en date du 11 octobre 2005 ;
- l'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7- DELIBERATION/ LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le maire indique que les modalités de versement de subventions des différentes opérations d'investissement (travaux assainissement, travaux sur le bâtiment de la mairie) en cours ne permettent pas de pouvoir bénéficier de l'ensemble des sommes accordées avant la réalisation totale des travaux.

A cet égard, il indique qu'une consultation a été faite auprès de cinq établissements bancaires pour contracter une ligne de trésorerie de 400 000€ afin de pouvoir régler les différentes situations avant de recevoir l'attribution totale des subventions ;

A ce jour, deux offres ont été proposées par la Banque populaire et le Crédit mutuel ;

Monsieur le maire indique que l'offre la plus avantageuse est celle de la Banque Populaire car elle propose un taux fixe (2.15%) et les frais de commission sont moins élevés (800€).

Monsieur le maire propose de valider l'offre de la Banque Populaire.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8- DELIBERATION : RYTHMES SCOLAIRES : AUGMENTATION HORAIRES DE MME BOSQUET SYLVIE

Monsieur le maire rappelle que selon le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée de septembre 2014, l'ensemble des écoles publiques doivent passer à la semaine de 4 jours et demi.

De ce fait, le temps de travail des agents techniques de l'école s'en trouvera modifié.

A cet égard, **il précise que** Mme BOSQUET Sylvie occupe, à ce jour, un poste à temps non complet **et demande** aux membres du conseil municipal l'autorisation de lui augmenter son temps de travail à compter de septembre 2014 dès lors que le conseil d'école et le conseil municipal auront statué sur les nouveaux rythmes scolaires et ainsi calculé le temps de travail supplémentaire (garderie et ménage) à lui accorder.

Délibération votée à 12 voix pour et 1 voix non exprimée, Monsieur MARMUS ne prenant pas part au vote.

9- DELIBERATION : CONVENTION PROSPORT SURVEILLANT DE BAINNADE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'engager un surveillant de baignade diplômé B.N.S.S.A, pour la surveillance du plan d'eau de baignade du Viala

En effet, ce plan d'eau dispose d'une plage aménagée fréquentée par au moins dix baigneurs par jour, pendant les mois de juillet et d'août, rendant obligatoire la surveillance de baignade.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'association PROSPORT LOT de CAHORS qui met à disposition de la commune un surveillant de baignade diplômé du 1^{er} juillet 2014 au 31 août 2014, moyennant un coût horaire comprenant l'indemnité de congés payés, la médecine du travail et les charges comprises ainsi qu'une adhésion à l'association PROSPORT.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES:

- **Restauration du four à pain de Valescures:** M. VIDAL souhaiterait que le four à pain de Valescures soit restauré afin que ce bâtiment, patrimoine de la commune ne tombe pas en désuétude.
- **Chemin de Valescures:** M. VIDAL demande que le chemin communal de Valescures soit nettoyé
- **Cendrier école:** M. VIDAL demande que soit installé un cendrier devant l'école. Monsieur le maire précise que des devis ont été demandés.

- **Pendule salle des fêtes :** Madame JUANABERRIA réitère sa demande de l'installation d'une pendule à la salle d'animation. M. ARMAND lui indique qu'une pendule sera placée prochainement.
- **Chiens errants :** Monsieur ARMAND indique que les chiens errent toujours dans Valescures. Monsieur le maire indique qu'il a demandé par téléphone et par courrier recommandé aux propriétaires de bien vouloir tenir leur chiens en laisse ou enfermés afin de ramener la quiétude au sein de ce hameau et permettre aux services de distribution du courrier de fonctionner normalement.
- **Raccordement à l'égout :** Monsieur FABRE souhaiterait savoir si M. FRAYSSIGNES Laurent est raccordé au tout à l'égout. Monsieur le maire pense que les travaux de raccordement sont réalisés dès lors que les réseaux d'eau et d'assainissement ont été entièrement refaits lors de l'opération cœur de village étendue à la rue de Derrière la Muraille mais qu'il convient de demander confirmation à M. LACAS, agent technique en charge de l'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.